Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Une assemblée attentive.

Une nombreuse assistance

Municipaux vaudois à Gollion

rm. Les élections communales vaudoises d'il y a quelques mois ont modifié la composition de plusieurs municipalités dans le canton. Le Service cantonal de protection civile souhaitait inviter les «nouveaux» délégués municipaux à faire plus ample connaissance avec la PCi, lors d'une présentation au Centre cantonal à Gollion.

Sur les 202 municipalités invitées, 98 ont répondu positivement. Il s'agit plus que d'un succès d'estime que d'avoir réussi à déplacer un tel nombre de personnes, en fin d'après-midi, au Centre cantonal d'instruction de Gollion. Nos Autorités seraientelles avides d'information? En tout cas, cette opération montre que les municipaux prennent leur charge au sérieux et qu'ils désirent en savoir davantage sur la protection civile.

D'ailleurs, la même information a été donnée, deux jours plus tard, aux délégués municipaux de l'Est vaudois, au Centre régional d'instruction (CRIE). Celle-ci a eu tout autant de succès avec la représentation de 61 communes.

Une information complète

C'est Michel Buttin, chef du service cantonal qui accueillait et présentait un historique complet de la création de la PCi en Suisse. Après avoir encore donné une information sur la structure et le fonctionnement des différents services, les municipaux ont pu visionner l'excellent film de l'OFPC: «Ensemble pour aider».

Il a ensuite été beaucoup question de la

Michel Buttin, chef du Service cantonal de PCi pendant la visite du PSS.



réforme 95 et de celle concoctée dans le Pays de Vaud qui n'a toujours pas passé la rampe du Parlement cantonal.

Michel Buttin a expliqué que l'instruction a été grandement remaniée et que de ce fait les jours consacrés à la formation avaient diminué, ainsi que les coûts, sans incidence sur l'efficacité. L'accent a été mis sur la formation des cadres puisque dans le canton, un noyau de six à huit mille personnes devrait suffire, en cas de besoin, à conduire la troupe.

En chiffre, la PCi vaudoise occupe maintenant 50000 personnes. Avec la réforme 95, ce chiffre baissera à 35000 et si la réforme vaudoise devait être admise, 27000 personnes environ devraient suffire.

Un catalogue de prestations

Michel Buttin a ensuite expliqué: «Un catalogue à l'intention des communes, sur les prestations que peut fournir la PCi a été envoyé aux préfets, municipalités et chefs locaux. Ce document met l'accent sur les prestations de la PCi dans des domaines aussi divers que l'environnement, le social, l'urbanisme ou les constructions.

En parlant coût, le chef de l'Office a précisé que lors d'exercices communaux l'engagement de personnel astreint donne droit à des subventions basées sur un montant forfaitaire admis de Fr. 26.20 par jour et par personne. La Confédération prend en charge le 31,5%, soit Fr. 8.30 et le canton 34,25%, soit Fr. 8.95. Le solde par rapport au coût réel de la journée est à la charge de la commune.

C'est après la visite commentée des installations et notamment du Poste sanitaire de secours, que les délégués municipaux ont partagé le verre de l'amitié.

